

Obtenir l'immunité collective d'un troupeau ovin ou caprin



Vacciner tous les animaux :

- de plus de 3 mois
- en bonne santé



S'assurer de la qualité du vaccin

- Se procurer le vaccin *via* le circuit officiel (laboratoire national ou Direction des Services vétérinaires)
- Vérifier la date de péremption
- S'assurer de l'absence de moisissures ou d'effritement

Le vaccin se présente sous forme d'une pastille lyophilisée rigide à diluer.



Respecter la chaîne du froid à chaque étape

La plupart des vaccins contre la PPR **ne supportent pas la chaleur**. Les **méthodes de conservation** doivent être strictement respectées : toujours consulter les préconisations d'emploi.

Une fois dilué, le vaccin doit être conservé à +4°C et utilisé dans les 2 à 3 heures.



Diluer le vaccin avec le produit fourni par le fabricant

La dilution se fait sur le lieu de vaccination.



1 Prélever une petite quantité de diluant tel qu'indiqué par le fabricant

2



Transférer cette quantité dans le flacon de vaccin et vérifier la présence d'un vide : un peu de diluant doit remonter dans le flacon. Si ce n'est pas le cas, ne pas utiliser

3



Retourner plusieurs fois jusqu'à dilution de la pastille

4



Aspirer et transférer la suspension vaccinale dans le flacon de diluant

5



Retourner plusieurs fois jusqu'à homogénéisation

6

Le vaccin est prêt à être utilisé



Replacer tous les flacons dans la glacière



Flacon de diluant



Flacon de vaccin



Injecter le vaccin

- 1** Vérifier quel est le site d'injection et la voie d'administration selon le vaccin utilisé
- 2** Immobiliser l'animal
- 3** Utiliser des aiguilles et seringues stériles (éviter les désinfectants chimiques pour stériliser)
- 4** S'assurer de l'absence de bulle d'air dans la seringue
- 5** Injecter **1ml** de vaccin par voie sous-cutanée ou intramusculaire selon le vaccin utilisé
- 6** Dans le cas d'une injection sous-cutanée, contrôler que le vaccin n'a pas été versé en dehors de l'animal





Marquer les animaux vaccinés

Le marquage permet de prouver la vaccination et d'éviter de vacciner deux fois le même animal.

Différentes méthodes existent :

Marquage à la pince à encocher (fortement recommandée)

- 1 Immobiliser l'animal
- 2 Réaliser l'encoche sur la partie basse de l'oreille gauche
Éviter la partie vascularisée (risque de saignement important)
- 3 Désinfecter la zone de marquage
- 4 Nettoyer et désinfecter la pince entre chaque animal



- Sans risque pour l'animal
- Intervention peu coûteuse et rapide
- Identification facile des animaux vaccinés

Tatouage



- Intervention compliquée et lente
- Identification difficile des animaux vaccinés

Pince à emporte-pièce



- Possibilités de blessures importantes, dissuasives pour les éleveurs

Peinture ou crayon-marqueur



- Éphémère

Boucle



- Onéreuse
- Doit être remplacée en cas de chute
- Peut déchirer l'oreille



Bonnes pratiques de biosécurité

Certaines règles sont à respecter pour éviter d'introduire et de propager des maladies à l'occasion de la vaccination.

Entre chaque troupeau :



Changer le matériel jetable



Désinfecter le matériel réutilisable



Se laver les mains et désinfecter les bottes



Sensibiliser les éleveurs

La vaccination est un moment privilégié pour informer les éleveurs sur :

- **Les risques** liés à la PPR
- **Les bénéfices** de la vaccination
- L'importance de **contacter un vétérinaire** pour toute suspicion de maladie
- **Les mesures de biosécurité**



Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) est mis en œuvre en collaboration avec le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA et le Groupe de la Banque mondiale.

www.oie.int/fr/maladie/peste-des-petits-ruminants/



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir